

Le 7 août 2024
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 22 Aout 2024 à 20 h 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Jean GORTOUA



ORDRE DU JOUR :

- 01 VENTE DES APPARTEMENTS SITUES AU 102 ET 106 RUE DES DISTILLERIES
- 02 CONVENTION AVEC LE CAPEND – Centre d'Accueil Provisoire des Espèces Non Domestique
- 03 CONVENTION PEDT – Projet Educatif Territorial

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

INFORMATION :



POUVOIR

Je soussigné _____

Agissant en qualité de _____

Empêché d'assister au _____

Qui se tiendra le _____

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M _____

Fait à _____, le _____

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"